

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/89 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2005

SEANCE DU 2 JUIN 2005

L'An deux mille cinq, et le deux juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre,
ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne,
BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique,
BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre,
COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM
Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève,
GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine,
GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis,
MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI
Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie,
NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie,
RICCI-VERSINI Etiennette, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA
Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond,
STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène



M. GALLETTI José à Mme BURESI Babette
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°05/02 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 janvier 2005 portant approbation du règlement financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n°05/21 AC de l'Assemblée de Corse en date du 24 février 2005 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances,



APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la décision modificative n°1 de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice budgétaire 2005, telle qu'elle s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, la délibération de programme et l'état détaillé des annulations).

ARTICLE 2 :

PRECISE que le montant des autorisations de programme annulées par l'opération de gel des AP s'élève à 38 861 769,65 € et que le montant des AP annulées sur propositions des services s'élève à 44 417 301, 43 €.

Le détail de ces annulations est retracé dans le cadre de la délibération de programme et a fait l'objet de l'annexe 1 «état détaillé des annulations par programme». Ces deux documents ont été approuvés.

ARTICLE 3 :

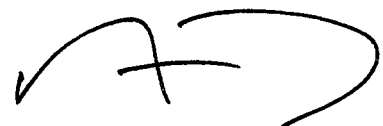
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 juin 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA



**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2005

Le présent projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2005 a pour objectif, conformément à l'engagement qui a été pris en Assemblée lors du débat d'orientations budgétaires puis lors du vote du Budget Primitif 2005, de procéder à une opération importante d'annulations d'autorisations de programme.

Cette opération vise en particulier à réduire le différentiel AP/CP qui représente l'ensemble des engagements pris par la Collectivité en matière d'investissements. Ce différentiel s'établit pour la Collectivité à 537 210 410,83 € à la fin de l'exercice 2004.

Cette réduction du différentiel est rendue possible par deux opérations :

1. Le gel des Autorisations de Programme à la fin de l'exercice 2004, une fois les comptes clos. Cette opération vise d'une part à faire « tomber » les Autorisations de Programme votées par l'Assemblée lors de l'exercice 2004 mais non affectées à des opérations et d'autre part à valider la désaffectation des Autorisations de Programme actées lors des décisions du Conseil Exécutif.
2. Le « toilettage » à proprement parler des Autorisations de Programme, opération qui vise à identifier parmi les Autorisations de programme celles qui correspondent à :
 - a. des opérations soldées (et pour lesquelles des soldes de subvention n'ont pas été annulés),
 - b. des opérations devenues caduques conformément aux dispositions du règlement financier,
 - c. des opérations déprogrammées,afin de procéder aux annulations d'Autorisations de programme correspondantes.



I – Le Gel des Autorisations de Programme (cf. Annexe 1)

Le gel des autorisations de programme à la clôture de l'exercice 2004 nous permet ainsi de procéder à l'annulation de 38 861 769,65 € dont 35 885 309,80 € au titre de l'exercice 2004, soit près de 92,4%.

Ces annulations au titre de l'exercice 2004 correspondent aux Autorisations de Programme votées par l'Assemblée mais non affectées à des opérations.

Le solde 2 976 459,85 € (7,6 %) correspond, quant à lui, à la validation des décisions de désaffectation intervenue en Conseil Exécutif.

II – Le « Toilettage » des Autorisations de Programme (cf. Annexe 2)

Le « toilettage » des Autorisations de Programme permet d'effectuer l'annulation de 44 417 301,43 € et appelle les commentaires suivants :

- Les exercices les plus contributeurs sont ceux de l'exercice 2002 (12 301 825,91 € soit 27,7%) et 2003 (15 172 658,84 € soit 34,2%) représentant à eux deux près de 61,9% des annulations.

Les exercices 2000 (8 066 217,79 € soit 18,2%) et 2001 (5 084 347,81 € soit 11,4%) représentent toutefois encore près de 29 % des annulations, opérations votées depuis 5 années.

En toute logique, enfin, les exercices 2004 (3 292 251,09 € soit 7,4%) et 2005 (500 000 € soit 1,1%) sont les moins contributeurs puisqu'ils correspondent à des opérations programmées plus récemment.

- Par secteur d'intervention, l'analyse du résultat de ce toilettage montre des résultats plus différenciés :
 - 35,5 % (soit 15 782 555,93 €) du montant à annuler provient du secteur du tourisme. En effet, les arrêtés d'investissement pris pour ce secteur au titre des exercices 2002 et 2003 n'ont tenu compte que des crédits de paiement inscrits et non des autorisations de programme ; par conséquent, des montants importants d'Autorisations de Programme n'ont pas été engagés et doivent être annulés.

- Hormis ce cas particulier, les annulations d'Autorisations de Programme proviennent pour :
 - 13,8 % du secteur des infrastructures de transport (6 124 910,31 € dont plus de 4 million d'euros au titre des exercices 2000 et 2001) ;
 - 12,6 % du secteur de la formation, de l'enseignement et de la recherche (5 586 828,49 € et principalement sur les exercices 2002 et 2003) ;
 - 9,5 % du secteur économique (4 237 210,31 € et essentiellement sur les exercices 2002 et 2003) ;
 - 7,3 % du secteur de l'environnement (3 249 257,60 € et essentiellement sur les exercices 2000 à 2002) ;
 - 6,7 % du secteur de l'aménagement et du développement (2 983 082,35 € et de façon plus importante sur les exercices 2000 à 2002)
 - 6,3 % sur le secteur de l'agriculture (2 814 987,74 € et essentiellement sur les exercices 2000 et 2004) ;
 - 2,0 % sur le secteur hydraulique (885 000,04 €) ;
 - 2,4 % sur le secteur du patrimoine (1 059 687,48 €), 1,5 % sur le secteur de la culture (671 146,59 €) et 0,7 % sur le secteur de la jeunesse et des sports (295 658,22 €) ;
 - 1,0 % sur le secteur de l'ingénierie du bâtiment (436 355,98 €).

Ces deux opérations cumulées sur la section d'investissement permettent ainsi de procéder lors de cette décision modificative à l'annulation de 83 279 071,08 € d'Autorisations de Programme permettant de réduire le différentiel AP/CP d'autant et le porter à la somme de 453 931 339,75 €. Cette dette nécessiterait à ce jour l'équivalent des crédits de paiement d'environ 2,4 exercices budgétaires pour être remboursée et donc des recettes y afférentes.

III – Le « Toilettage » des Autorisations d'Engagement

Avec la mise en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2005, de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M71, la Collectivité Territoriale de Corse a mis en place sur sa section de fonctionnement une gestion en autorisations d'engagement.

L'exercice de « toilettage » conduit sur la section d'investissement l'a également été sur la section de fonctionnement, exercice qui permet de procéder à l'annulation de 777 349,02 € (343 725,02 € sur le secteur de la formation professionnelle et 433 624,00 € sur le secteur de l'enseignement supérieur).



CONCLUSION :

Au total, les opérations de gel des AP d'une part et de « toilettage » des autorisations de programme et d'engagement ont permis d'annuler près de 84 056 420,10 € d'autorisations ce qui permet d'ores et déjà à la Collectivité de limiter les risques financiers liés à ses engagements.

En ajoutant les Autorisations de Programme votées lors du budget primitif 2005, pour ce qui concerne la section d'investissement, et en soustrayant les crédits de paiement correspondants inscrits, on atteint un différentiel AP/CP de 489 264 339,75 €, différentiel qu'il conviendra de ne pas accroître sur cet exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



ANNEXE I - GEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME A FIN 2004

Exercice d'origine	Sous Programme	Libellé	Chapitre d'imputation	Montant	Montant annulé par exercice
2000	21310	Aides individuelles aux entreprises	909	187,67 €	
	21410	Energie	907	11 723,97 €	
	32110	Environnement - AEP Assainissement	907	58 311,75 €	
	34110	Equipements collectifs communaux	905	240 041,45 €	
	35110	Chartes urbaines	905	307 425,39 €	617 690,23 €
2001	21311	Aides individuelles aux entreprises	909	103 254,39 €	
	21411	Energie	907	15 868,24 €	
	34111	Equipements collectifs communaux	905	157 976,77 €	
	35111	Chartes urbaines	905	84 761,65 €	
	53111	Acquisition matériel	900	15 451,29 €	377 312,34 €
2002	21312	Aides individuelles aux entreprises	909	146 193,28 €	
	21412	Energie	907	332 971,68 €	
	34112	Equipements collectifs communaux	905	260 434,22 €	739 599,18 €
2003	21113	NTIC	905	7 202,80 €	
	21313	Aides individuelles aux entreprises	909	503 800,15 €	
	21333	Actions collectives	909	6 793,04 €	
	21413	Energie	907	11 295,79 €	
	21513	Etudes économiques	909	33 160,96 €	
	34113	Equipements collectifs communaux	905	293 299,87 €	
	35113	Chartes urbaines	905	151 865,49 €	
	45143	Appareil éducatif - Etudes	902	53 785,00 €	
	47263	Patrimoine - Restauration	903	180 655,00 €	1 241 858,10 €
2004	11114	Réseau routier départemental	908	1 152 604,00 €	
	12114	Routes nationales	908	307 299,07 €	
	12124	Routes nationales	908	10 050 190,73 €	
	13134	Ports et aéroports	908	250 000,00 €	
	15114	Réseau Haut Débit de la Corse	905	1 657 077,56 €	
	21114	NTIC	905	1 092 045,60 €	
	21214	Outils financiers	909	3 470,52 €	
	21314	Aides individuelles aux entreprises	909	2 020 984,13 €	
	21334	Actions collectives	909	97 043,25 €	
	21414	Energie	907	828 182,08 €	
	21514	Etudes économiques	909	224 025,50 €	
	21914	Partenariats spécialisés	909	172 484,57 €	
	24124	Forêt CTC	909	300 000,00 €	
	31114	Habitat Ville	905	214 539,00 €	
	32114	Environnement - AEP Assainissement	907	8 480,25 €	
	33114	Développement territorial	905	346 127,97 €	
	33134	PADDUC	905	250 000,00 €	
	34114	Equipements collectifs communaux	905	3 941 216,26 €	
	35114	Chartes urbaines	905	1 677 424,00 €	
	41114	Santé social	904	188 244,00 €	
	42114	Jeunesse et Sports	903	436 657,20 €	
	43114	Enseignement supérieur	902	300 000,00 €	
	43124	Enseignement supérieur	902	450 000,00 €	
	43144	Enseignement supérieur - Etudes	902	50 000,00 €	
	44114	Formation professionnelle	901	3 045 953,78 €	
	45114	Appareil éducatif	902	6 088,54 €	
	47114	ACU - Aménagement lieux de spectacle	903	630 933,39 €	
	47124	ACU - Bibliothèques	903	83 695,00 €	
	47134	ACU - Création	903	18 127,00 €	
	47144	ACU - Edition	903	48 414,28 €	
	47154	ACU - Etudes	903	94 000,00 €	
	47164	ACU - Promotion	903	2 010 000,00 €	
	47174	ACU - FRAC	903	250 434,72 €	
	47194	ACU - Outil technique	903	25 282,04 €	
	47214	Patrimoine - Musées	903	93 236,10 €	
	47224	Patrimoine - Musée de la Corse	903	107 935,06 €	
	47234	Patrimoine - Etudes	903	46 174,00 €	
	47244	Patrimoine - Archéologie	903	60 618,38 €	
	47264	Patrimoine - Restauration	903	1 918 180,00 €	
	48114	Langue Corse	902	59 000,00 €	
	52114	Hôtel de Région & autres bâtiments adm.	900	1 699,11 €	
	53114	Acquisition matériel	900	148 455,00 €	
	57114	Informatique	900	49 762,79 €	
	58134	Coopération décentralisée	900	1 169 224,92 €	35 885 309,80 €
TOTAL GENERAL DES ANNULATIONS				38 861 769,65 €	



Annexe II - Etat des annulations d'AP

Programme	Secteur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total général
1111	Routes départementales	292 029,63 €						292 029,63 €
1211	Routes nationales - Equipmt matériel	91 329,44 €	948,13 €	24 490,41 €	0,01 €	84,31 €		116 862,29 €
1212	Routes nationales - Travaux	430 370,83 €	777 543,84 €	293 001,77 €	1 045 149,06 €	190 000,00 €		2 736 065,50 €
1311	CCI - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	111 297,87 €	2 307 661,27 €					2 418 959,14 €
1312	Ports et aéroports	9,15 €						9,15 €
1411	Réseau ferré	73 115,31 €	0,86 €	487 878,43 €				560 994,60 €
2121	Outils financiers			124 439,56 €				124 439,56 €
2131	Aides individuelles entreprises	74 902,47 €	196 842,41 €	1 030 225,43 €	1 277 675,26 €	469 039,62 €		3 048 665,19 €
2133	Actions collectives					3 753,25 €		3 753,25 €
2141	Energie	24 778,92 €	13 707,64 €	747 133,75 €	274 712,00 €			1 060 332,31 €
2211	Tourisme	644 912,71 €	221 643,22 €	5 913 000,00 €	9 003 000,00 €			15 782 555,93 €
2311	ODARC Agriculture Prog.d'investissement	857 305,74 €						2 814 987,74 €
2411	ODARC Forêt	231 746,69 €	0,01 €					231 746,70 €
2412	Forêt CTC	58 707,50 €						58 707,50 €
2511	OEHC Prog. d'investissement		0,04 €	885 000,00 €				885 000,04 €
3111	Habitat Ville	70 947,45 €	259 769,95 €	14 522,78 €				345 240,18 €
3211	Environnement - AEP Assainissement	173 683,59 €	73 824,01 €	184 221,63 €	19 262,56 €	2 547,56 €		453 539,35 €
3212	OEC Programme d'investissement	1 195 568,50 €	486 090,63 €	570 245,94 €	100 101,89 €	397 050,64 €	500 000,00 €	3 249 057,60 €
3411	Equipements collectifs communaux	691 934,90 €	190 492,87 €	271 246,16 €	286 664,06 €	180 072,02 €		1 620 410,01 €
3511	Chartes urbaines	254 367,88 €	138 619,94 €	26 519,26 €	93 976,65 €	162,15 €		513 645,88 €
4111	Santé Social	15 244,90 €	33 538,78 €	1 463,25 €				50 246,93 €
4211	Jeunesse et sports	166 506,58 €		128 694,14 €	457,50 €			295 658,22 €
4311	Enseignement supérieur recherche	22 138,55 €						22 138,55 €
4312	Université de Corse Prog.d'investissement	13 720,41 €				54 646,14 €		68 891,85 €
4411	Equipement centres de formation	58 154,81 €	58 110,67 €	1 081 967,63 €	1 518 438,41 €	6 051,76 €		2 722 723,28 €
4511	Appareil éducatif	1 551 987,21 €	131 112,24 €	50 373,00 €	1 039 602,36 €			2 773 074,81 €
4711	ACU - Aménagement lieux de spectacle	36 220,91 €	123 309,49 €	211 834,48 €	2 408,78 €	29 286,64 €		403 060,30 €
4713	ACU - Création	67 458,70 €	9 909,18 €	6 500,00 €		11 000,00 €		97 867,88 €
4717	ACU - FRAC	169 218,41 €				1 000,00 €		170 218,41 €
4722	Patrimoine - Musée de la Corse	856,54 €						856,54 €
4723	Patrimoine - Etudes	13 118,32 €		1 690,00 €				14 808,32 €
4726	Patrimoine - Restauration	232 745,07 €	60 857,65 €	246 962,79 €				1 038 125,51 €
4727	Patrimoine - Mise en valeur	5 481,61 €		415,50 €				5 897,11 €
5211	Hôtel de Région et autres bât. Adm.	436 355,97 €						436 355,97 €
5311	Acquisition matériel		364,98 €					364,98 €
5811	Coopération décentralisée	1,22 €						1,22 €
TOTAL		8 066 217,79 €	5 084 347,81 €	12 301 825,91 €	15 172 658,84 €	3 292 251,09 €	500 000,00 €	44 417 301,43 €